

## Syndicalistes contre l'immigration jetable

Introduire un débat sur l'immigration aujourd'hui dans un Comité National de Solidaires oblige à prendre un peu de distance par rapport à l'actualité immédiate, tant le gouvernement et son ministre de l'Intérieur ont décidé de faire des étrangers les boucs émissaires de leur politique de régression sociale.

L'immigration est un phénomène mondial qu'on peut résumer simplement : elle porte des populations pauvres de pays pauvres vers des pays riches où ces migrants vont souvent grossir les rangs des populations les plus pauvres.

L'Europe est actuellement une destination pour de nombreux ressortissants des pays de l'ancien bloc de l'Est, Russie comprise.

L'immigration venue d'Afrique reste également importante ainsi que l'immigration des Kurdes de Turquie. Il y a aussi une immigration chinoise qui augmente.

Poutine d'un côté, l'horreur olympique chinoise de l'autre et l'enfoncement continu de l'Afrique dans la dette, la maladie, la faim, la guerre. On voit donc rapidement que ces phénomènes migratoires ont quelque chose à voir avec l'état du monde et avec l'état général des rapports nord-sud.

Ces migrations « pas choisies du tout » tirent avec elles leurs cortèges de drames auxquels l'opinion publique s'habitue et qui deviennent vite des faits divers.

Plusieurs jeunes chinois morts étouffés dans un camion dans le nord de la France...

Puis des jeunes garçons qu'on retrouve morts dans le train d'atterrissage des avions de grandes lignes.

Des boat people chargés de survivants qui accostent régulièrement sur les côtes siciliennes. Les morts ont été jetés à la mer.

Des noyés quasi quotidiens dans le détroit de Gibraltar.

Nous en sommes aujourd'hui aux morts de Ceuta et Melilla tirés comme des lapins par les forces spéciales marocaines ou espagnoles, dans ces enclaves espagnoles du Nord de l'Afrique. Ces lieux, des milliers de jeunes, des hommes le plus souvent, les atteignent à pied après plusieurs mois voire plusieurs années passées à travers les pays d'Afrique où les législations contre ces migrants se font chaque jour plus dures.

Face à ces migrations la doctrine officielle de la France est depuis Giscard d'Estaing celle de l'arrêt de l'immigration, réaffirmée en 1993 par Pasqua qui au nom de « l'immigration zéro » aggrave ses propres lois de 86.

A l'échelle européenne il faut considérer deux dates importantes :

- 1985 : Premier accord de Schengen sur les frontières, que la France signe. Les gouvernements européens choisissent d'abandonner leurs contrôles aux frontières intérieures de l'Europe en fermant les frontières extérieures aux non-européens suivant une politique commune et des décisions qui s'appliquent à tous les Etats membres.
- 1995 : les accords de Schengen portés en 1985 par l'Allemagne, le Luxembourg, la Belgique, les Pays Bas et la France rentrent en application. Le fichage au niveau européen exclut de tout « l'espace Schengen » une personne fichée comme « indésirable » par un seul de ses états.

La logique réelle au niveau européen comme au niveau français est plutôt une logique qui dit aux étrangers « oui un peu mais pas trop », en fait juste ce qu'il faut pour qu'on puisse continuer à dire qu'il existe un Droit d'Asile qui protège celles et ceux qui sont victimes de persécutions dans leur pays d'origine.

Tout le monde sait pourtant dans les gouvernements européens que tous les moyens mis en place autour de l'Europe forteresse ne suffiront pas à réduire à zéro l'immigration de ceux qui sont prêts à accepter le pire pour survivre.

De là, des réglementations toujours plus complexes et illisibles pour celles et ceux qui arrivent en France et en Europe, des périodes d'attente sans droit, des preuves impossibles à fournir, des tracasseries administratives constantes, des files d'attente, des guichets fermés, une vie assistée, la peur de la police et au final une Europe qui, selon l'expression du GISTI, « se couvre de camps ». (Voici une carte des camps en Europe...)

Cette même Europe imagine même de sous-traiter le filtrage des demandeurs d'asile à la Libye ou au Maroc et à sa frontière Est à la Slovaquie, à la Hongrie ou à la Pologne.

Les attentats du 11 septembre à New York ont servi à légitimer tous les renforcements de contrôle des frontières, toutes les politiques sécuritaires dont les étrangers vivant en France et en Europe sont souvent les premières victimes, l'accélération des mises en places de fichiers informatiques centralisés. Partout l'étranger est d'abord un suspect. La suspicion est la règle absolue de l'administration française à l'égard des demandeurs d'asile. Le processus de stigmatisation s'emballe, s'alimente du moindre événement d'actualité (les attentats, la guerre en Irak, l'islamisme, les révoltes des banlieues, l'intifada...)

Tout en chassant sur les terres du Front National en vue des présidentielles de 2007, Sarkozy s'inspire des études menées au niveau européen sur les nouvelles nécessités de main d'œuvre extra-européenne et propose un nouveau Code qui consacre officiellement une reprise de l'immigration pour l'enfermer dans une approche totalement utilitariste. Il faudrait donc en terminer avec une immigration « subie », et promouvoir une immigration « choisie »

Chacune des dispositions de ce nouveau projet de Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile (CESEDA) est une nouvelle restriction voire une suppression de droit qui vise à précariser à perpétuité cette immigration « subie »

- Restrictions voire impossibilité du regroupement familial
- Quasi-disparition de la carte de résident,
- Quasi-disparition du droit au séjour pour raison médicale
- Plus de possibilité de carte de séjour temporaire après dix années passées en France. C'est la clandestinité à perpétuité.
  
- Instaurer une immigration de travail jetable au nom d'une immigration « choisie » par la France.

« inhumaine » dit la Cimade

« recul sans précédent renvoyant la personne immigrée au rôle que la société lui donnait dans les années 1950/60 » dit la Fasti

« un recul historique en matière de droit des étrangers » dit la LDH  
« Non à l'immigration jetable » disent aujourd'hui 150 organisations syndicales, associatives et politiques.

Solidaires fait partie de ces 150 organisations et c'est bien normal.

Nous sommes attachés à la défense des Droits de l'Homme. Nous considérons que le sort réservé aux étrangers en France et en Europe est inacceptable et qu'il est bien souvent le reflet de la considération des économies capitalistes occidentales envers les économies exsangues des pays du sud. Le sort « réservé » en France aux étrangers marque également un rapport néocolonial aux pays anciennement colonisés. Nous condamnons toutes ces formes de racisme.

Il faut je crois ajouter une autre dimension à notre intervention militante dans ces affaires : celle du syndicalisme, celle de la solidarité entre des travailleurs.

Nous savons que ces hommes et ces femmes qui viennent parfois de très loin ne viennent pas pour gérer des stock-options mais pour tenter de vivre de leur travail. S'il y a une « immigration subie » c'est bien la leur.

Quand ils obtiennent l'asile, beaucoup se retrouvent dans de longues périodes de chômage entrecoupées d'emplois précaires. Quand ils sont déboutés du droit d'asile, ils deviennent des Sans-Papiers et pour eux il n'y a plus de législation du travail, il n'y a plus de droit du tout, il y a le travail illégal, parfois sans salaire, le silence absolu face au patron et même parfois la dénonciation par ce même patron.

Ce phénomène du travail illégal effectué par des Sans-Papiers n'est pas un phénomène économique négligeable.

On sait par exemple que l'explosion de l'Andalousie sur le marché des fruits et légumes en Europe doit beaucoup à de nombreux travailleurs Sans-Papiers. Avec ses dernières mesures de régularisation on peut estimer que le gouvernement espagnol devait bien ça à ces travailleurs.

On sait aussi que pour rivaliser avec les produits venus d'Andalousie, le gouvernement de la « Gauche plurielle » a inventé le contrat OMI (Office des Migrations Internationales) qui livre des travailleurs étrangers sans droit aux patrons des entreprises maraîchères du Sud est de la France pour une durée qui ne dépasse pas la saison. Ceux qui se tiennent correctement pourront revenir l'année suivante.

On sait qu'en France, plusieurs secteurs économiques vivent d'une part importante de travail illégal (tourisme, restauration, hôtellerie, agriculture, confection, bâtiment).

On sait que des travailleurs Sans-Papiers ont participé à la construction du stade de France, on sait qu'ils ont participé en Allemagne à la construction des stades de la prochaine coupe du monde de football. On sait qu'ils participeront aux travaux de construction pour les JO de Londres en 2012. On sait qu'en matière de travaux publics, toutes les réponses aux appels d'offres sont pleines de travail illégal...l'obtention des chantiers est à ce prix, celui de la casse des droits du travail.

On sait également que dans ces nombreux secteurs, la présence de travailleurs sans droit tire les droits de tous les autres vers le bas. Il en va de même des logiques salariales.

L'immigration est ainsi un laboratoire de la déréglementation du travail et de la flexibilité.

De là, on devine facilement que toute régression en matière de droit du travail, de type CNE ou CPE a des conséquences, toujours plus néfastes, pour cette main d'œuvre illégale qui se retrouve ravalée au rang de pure force de travail. Quand on ajoute à cela des politiques toujours plus répressives visant les étrangers en général

et les étrangers sans titre de séjour en particulier, on se rapproche de ce qu'il faut bien accepter d'appeler l'esclavage.

Nous sommes donc dans un débat qui est syndical de part en part et nous devons tenter de l'aborder aussi syndicalement. Des exemples de prise en charge syndicale de cette question existent (chez les inspecteurs du Travail, chez les syndicats du transport aérien, dans l'Education nationale avec les Réseaux Education Sans Frontières...et certainement ailleurs...). Nous essaierons dans le débat de faire le tour de ce qui existe et de voir comment nous pouvons capitaliser et faire connaître ce travail dans Solidaires. Ce devrait être une des tâches des mois à venir afin de renforcer la commission « immigration » de Solidaires et être à même de faire de cette question une véritable question syndicale car cette question de l'immigration n'a rien de conjoncturelle.

Pour l'heure, l'urgence est aussi à la mobilisation contre le projet CESEDA.

Une première manifestation parisienne s'est déroulée le 18 février. Une autre est prévue à Paris le 18 mars, date du dixième anniversaire de l'occupation de l'église Saint Ambroise.

Chacune de ces initiatives a pour origine des groupes différents. Dans le monde des Sans-Papiers, l'unité aussi reste un combat. Ce monde des précaires parmi les précaires n'a rien d'un conte de fées. Des pratiques abjectes ont été découvertes il y a près de deux ans maintenant. Elles ont discrédité ceux qui ont pris le nom de « Coordination nationale des Sans-Papiers ». Les organisations de soutien dont les syndicats Sud les plus investis ont pris leurs distances. Cette situation constitue une vraie difficulté pour la mobilisation, même si les collectifs de province qui continuent à avoir une activité ne sont pas traversés par ces débats.

J'en termine donc avec la conscience de vous livrer les éléments d'un débat dans lequel rien n'est simple et dans lequel la mobilisation massive est notre urgence à tous.

Didier Pagès – Sud Education 63